



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 703-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance extraordinaire du 15 février 2023 le règlement 703-22 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT 703-23 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 251 419 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 001 135 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINT-LAURENT

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 mars 2023.

DONNÉ A SAINT-BARTHÉLEMY, LE 30 MARS 2023

Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 30 mars 2023.

Julie Maurice

Directrice générale et greffière-trésorière